

Tarifs 2025-26

Ensemble scolaire JAR

Contributions des familles (sur 10 mois)

La contribution financière versée par les familles des élèves aux établissements privés catholiques sous contrat d'association avec l'Etat sert à couvrir les dépenses liées au caractère propre de l'établissement (animation pastorale) et à celles liées aux investissements du patrimoine immobilier et à l'équipement de l'établissement.

Unités pédagogiques	Contribution mensuelle (sur 10 mois)	Droits d'inscription (Uniquement à la 1 ^{ère} inscription)
Ecole maternelle	77€	50€
Ecole élémentaire	80€	
Collège	96€	
Lycée	106€	

Des droits d'inscription sont demandés à chaque 1^{ère} inscription. **Ils restent acquis à l'établissement même en cas de désistement.**

Ces tarifs ne comprennent pas :

- la cotisation APEL facultative (Association de Parents d'Elèves) : 21€ par an et par famille pour l'année 2025.
- la demi-pension, la garderie ou l'étude
- les frais liés aux sorties scolaires ou échanges avec l'étranger
- les frais occasionnels en collège (fournitures diverses)
- les frais liés aux dégradations.

Bourses, réductions des frais et accompagnement financier

Les bourses d'Etat

Notre établissement est habilité à recevoir des élèves boursiers. Les familles qui pensent pouvoir en bénéficier doivent se renseigner **dès septembre au secrétariat.**

Les réductions de frais d'inscription

Lorsque plusieurs enfants d'une même famille sont inscrits dans l'établissement, des réductions sont accordées sur la contribution des familles :

Nombre d'enfants inscrits	Réductions
3	-10%
4	-15%
5 et plus	-20%

L'accompagnement financier

Les cas particuliers (situations passagèrement difficiles, etc...) sont traités avec la Direction. Un dispositif d'accompagnement interne est envisageable afin de favoriser l'accueil de tous.

Pour toute demande contacter comptabilite@jdarc-recouvrance.fr

La demi-pension

La demi-pension s'organise en forfaits (DP) : 5 repas/semaine (uniquement en lycée), 4 repas, 3 repas, 2 repas par semaine

Les frais de demi-pension sont forfaitaires et ne se calculent donc pas en fonction des repas consommés.

Pour 4 repas consécutifs non pris pour maladie, accident, exclusion, une réduction est accordée sur demande du responsable légal au service comptabilité accompagnée d'un justificatif (certificat médical le cas échéant). Cette réduction est calculée selon le montant des denrées alimentaires (somme forfaitaire). Les charges de l'établissement restant constantes, celles-ci restent dues. Une remise de droit est effectuée en cas de séjours scolaires, sorties pédagogiques ou stages.

Toute autre absence ne donne pas lieu à réduction.

Les élèves ont aussi la possibilité de se restaurer occasionnellement sans adhérer au forfait.

Montants par mois de la demi-pension selon les niveaux (sur 10 mois)										
Nombre de repas/semaine	Ecole maternelle		Ecole élémentaire		Collège JA (6-5-4 ^{ème})		3 ^{ème} à Recouvrance		Lycée Recouvrance (3 ^{ème} -2 ^{nde} -1 ^{ère} - Terminales)	
	Forfait	Ticket	Forfait	Ticket	Forfait	Ticket	Forfait	Au ticket	Forfait	Ticket
DP2	38€	6,5€	40€	7€	46.5€	7,5€	48.5€	8.5€	54€	8.5€
DP3	55€		58€		66.5€		69.5€		78€	
DP4	73€		77€		89€		93€		103€	
DP5									120€	

L'internat

Notre établissement dispose d'un internat qui accueille les élèves à partir de la 3^{ème} jusqu'en classe de terminale. Les prix indiqués comprennent les frais de scolarité, d'hébergement et de pension (petit déjeuner, déjeuner et dîner).

Niveaux de classes	Frais d'internat par mois (sur 10 mois)
Internat collège 3 ^{ème}	465€
Internat lycée (2 ^{nde} , 1 ^{ère} , terminale)	475€

Les frais d'internat sont forfaitaires et ne se calculent donc pas en fonction des repas consommés ou des nuitées. Tout départ anticipé (examens, arrêt des cours) est pris en compte dans le calcul du forfait et ne donne pas lieu à une réduction.

A partir de 4 jours d'absence, vous pouvez faire une demande écrite de réduction pour les repas non consommés à comptabilite@jdarc-recouvrance.fr

Attention, les nuitées restent dues.

Changement de régime

Pour la demi-pension comme pour l'internat, tout changement de régime doit faire l'objet d'une demande écrite par mail au service comptabilité à economat@jdar-recouvrance.fr

La garderie et l'étude (Ecole et collège)

Forfaits mensuels des garderies et études					
	Garderie du matin 7h45 à 8h45	Garderie du soir 17h00 à 18h45	Garderie soir et matin	Etude du primaire De 17h00 à 17h45 (1)	Etude du collège 17h00 à 18h00 (2)
Maternelles et élémentaires	37€	37€	60€		
A partir du CE1				48€	
Au collège					50€

(1) Pour l'étude du primaire : fin de l'étude à 17h30 le vendredi.

(2) Pour l'étude du collège : le lundi, mardi, jeudi.

La facturation

La redevance est facturée annuellement, son règlement étant réparti sur 10 mois de septembre à juin.

En cas de départ en cours d'année, la contribution et la restauration sont dues jusqu'au jour du départ.

La première mensualité correspond au mois de septembre. Elle est versée pour le **vendredi 4 juillet 2025** par chèque bancaire, accompagnée éventuellement du premier versement de la demi-pension, des études ou garderies, ainsi que, le cas échéant, de la cotisation APEL. Ce premier versement sera encaissé qu'à partir du 15 septembre.

Le solde fait l'objet :

- ✓ D'un prélèvement automatique sur compte bancaire ou postal, le 5 ou le 10 de chaque mois d'octobre à juin, ou trimestriellement.
- ✓ Eventuellement, d'un règlement par chèque (à l'ordre de Ogec JAR) ou par virement bancaire.

Merci de privilégier les règlements par prélèvement.

Prêt de livres à l'école primaire & au collège-lycée

- ✓ Les livres sont prêtés par l'établissement et sous la responsabilité de l'élève durant toute l'année scolaire.

- ✓ Les livres détériorés (pages déchirées, couvertures abîmées etc.) ou non redonnés à la fin de l'année scolaire seront facturés forfaitairement 30 €. Les livres neufs en début d'année seront facturés à leurs prix réels.
- ✓ Un chèque de caution (de 170 € pour le collège-lycée et 50 € pour le primaire) vous sera demandé en début d'année scolaire et restitué en juin, en échange de la pile de livres complète et en bon état.

L'association du Foyer Socio-éducatif (FSE) du lycée

Au lycée Recouvrance, une adhésion au FSE est demandée aux familles. Elle ouvre droit à chaque élève d'accéder :

- ✓ Aux casiers,
- ✓ Au foyer, à ses avantages (consommations à moindre coût, accès aux jeux gratuitement),
- ✓ Aux activités proposées par le FSE tout au long de l'année.

Cette participation est de 13€ pour les externes et demi-pensionnaires et de 16€ pour les internes (activités et sorties supplémentaires liées à ce régimes).

Cette adhésion est à régler par chèque à l'ordre de « FSE ND Recouvrance » ou par espèces, le jour de la rentrée, directement à la vie scolaire du lycée.

L'assurance

Dans le cadre des contrats d'assurances souscrits par l'Établissement, les élèves bénéficient d'une assurance scolaire minimale auprès de la Mutuelle Saint Christophe.